

RE P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2013**

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 14

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	10
3.2. BILAN FINANCIER	11
3.3. PERSPECTIVES	12
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	13
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	13
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	17
6. PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	21
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	23
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	24
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	25
7. PROGRAMME 182: DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	27
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	29
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	29
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	30
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	32
8. PROGRAMME 183: RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE	33
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	35
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	36
8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	37

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

Note explicative

La loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a mis en place un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, le législateur a prévu une mise en oeuvre progressive de cette loi qui doit entrer en vigueur dans l'intégralité de ses dispositions le 1er janvier 2013, date à laquelle est abrogée l'Ordonnance 62/OF/4 du 07 février 1962 (article 79 de la loi du 26 décembre 2007). Dans le respect de ces dispositions, la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget 2013 instruit les chefs de départements ministériels de présenter au Parlement un projet de budget dans le nouveau format de budget programme.

Le document qui vous est soumis constitue la réponse de l'Administration à cette exigence de la réforme. Il s'intitule "Projet de Performance des Administrations". Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert: les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en oeuvre, en cohérence avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Il comporte trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration au DSCE, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en oeuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;

- la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs, d'indicateurs et des coûts de réalisation ;

- la troisième partie quant à elle, comporte une annexe présentant le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Comme activité préliminaire à l'élaboration de la stratégie sous - Sectorielle des arts et de la Culture, le MINAC a jugé opportun de consolider au préalable le cadre législatif et institutionnel à travers la formalisation de la politique culturelle, eût égard aux principaux défis et enjeux. Le document y relatif, actuellement soumis à la validation de la très haute hiérarchie, fixe le cap en termes d'orientations stratégiques majeures et autres principes directeurs du domaine. Il est le fruit de concertations élargies s'appuyant sur divers documents pertinents, au rang desquels, Cameroun : Vision 2035, le DSCE, la profession de foi du Chef de l'Etat pour le septennat en cours "politique des grandes réalisations" et Pour le libéralisme communautaire.

Concernant le DSCE, l'un des objectifs visés est de " permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part, et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes dans le secteur social, non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain susceptible de soutenir la croissance économique".

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture sera essentiellement axée sur :

La conservation de l'art et de la culture, dont la valeur économique indéniable est source d'importantes devises, notamment à travers le tourisme culturel ;

Le développement de la culture et des actifs de la propriété littéraire et artistique, avec un accent particulier sur :

- la promotion des industries culturelles, vecteur de création d'emplois à la fois nouveaux et innovants,

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le Ministère des Art et de la Culture est chargé de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement culturels, ainsi que de l'intégration nationale.

À ce titre, il est responsable :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- de la préservation des sites et monuments historiques ;
- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;

- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des oeuvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- du suivi des activités du ballet national, de l'orchestre national, du théâtre national ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- de la promotion et de la supervision des grands évènements culturels ;
- du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1 BILAN TECHNIQUE

Les réalisations du Ministère des Arts et de la Culture au cours des précédents exercices et de celui en cours couvrent l'étendue des pans de l'activité culturelle et artistique. Qu'il s'agisse de la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel, du développement et de la diffusion de la culture, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel camerounais. De manière détaillée, les réalisations les plus perceptibles sont les suivantes :

Au niveau du développement et de la diffusion de la culture :

- l'amélioration du système de gestion des ressources humaines par la mise en oeuvre du SIGIPES ;
- la construction de trois délégations régionales, dont les travaux sont pour la plupart au delà de 60% de réalisation;
- la construction du bloc technico-artistique de l'INAC;
- la réalisation d'une étude stratégique en vue de l'inventaire du patrimoine culturel national;
- la réhabilitation de deux salles de cinéma.

Au niveau du renforcement de l'architecture normative et juridique du sous-secteur:

- l'élaboration de l'avant-projet de loi des politiques culturelles;
- l'élaboration de l'avant projet de loi sur le patrimoine culturel;
- l'élaboration de l'avant projet de loi régissant la gestion des documents administratifs et des archives;
- la tenue d'un atelier national de validation des composantes du système national de gestion des documents administratifs et des archives qui a réuni en concertation près de 200 professionnels de la gestion des documents administratifs et des archives.

Au niveau du soutien aux acteurs culturels:

- la signature de conventions de financement avec sept (07) festivals artistiques et patrimoniaux;
- le soutien aux artistes pour leur participation à divers événements culturels à l'étranger;
- la construction et l'ouverture d'une infirmerie consacrée aux artistes.

Au niveau de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel et artistique:

- la réhabilitation et l'ouverture du Musée National;
- le lancement de la HARTS Foundation (Heritage and Arts Foundation), dont la mission est de rechercher des financements pour la culture camerounaise;
- la constitution du dossier des chutes de la lobe pour son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- la construction et l'aménagement d'un bâtiment R+1 dédié à la consultation des documents aux Archives Nationales;
- l'élaboration d'un plan national de dématérialisation des archives au Cameroun;
- la réhabilitation du Centre Culturel Camerounais.

Au niveau de la décentralisation:

- l'appui des communes dans le cadre de l'organisation des festivals culturels ;
- l'appui aux chefferies traditionnelles en vue la protection du patrimoine culturel ;

Au niveau de la préservation des sites et monuments historiques:

- la sécurisation du site archéologique de BIDZAR;
- la rénovation du monument de la réunification.

3.2 BILAN FINANCIER

Les structures centrales et opérationnelles du Ministère des Arts et de la Culture ont bénéficié pour les quatre dernières années d'environ 4 Milliards 166 Millions pour les investissements et 10 Milliards 128 Millions pour le fonctionnement hors salaires.

Face aux écarts observés entre les demandes et les dotations, les multiples besoins auxquels le MINAC devrait faire face sont restés énormes. Il s'agit de:

- renforcer l'offre en matière culturelle et artistique;
- améliorer la qualité en matière culturelle et artistique;
- promouvoir le bien-être des artistes;
- réguler le domaine de la production artistique et culturel.

Par ailleurs, au cours des mêmes exercices, le MINAC a rencontré certaines difficultés dans l'exécution de son budget d'investissement. Ces difficultés sont de quatre ordres :

- la lourdeur de la procédure de passation des marchés ;
- l'insuffisance du personnel et des ressources dédiées au suivi des travaux ;
- l'inexistence des équipements didactiques sur les marchés locaux. Ce qui retarde leur acquisition ;
- la gestion d'une dette abyssale due à l'organisation du FENAC en 2008 et à la réduction en juin 2010 de l'enveloppe budgétaire, alors que les marchés étaient déjà exécutés en majorité.

3.3 PERSPECTIVES

Malgré les réalisations présentées ci-dessus, le MINAC continue de faire face à de nombreuses difficultés; Notamment :

Un manque criard des infrastructures (délégations régionales et départementales) et des équipements basiques qui ne permettent pas d'offrir des conditions de travail minimales aux personnels ;

- Une insuffisance du personnel ;
- Des bâtiments inappropriés pour les archives, la bibliothèque et la cinémathèque nationales ;
- Un éparpillement des archives, au niveau local et international, qui constituent notre mémoire collective ;
- Une persistance de la piraterie qui ne permet pas l'épanouissement des artistes camerounais ;
- Un montant important d'arriérés au delà des 500 000 000 de FCFA dûs à des prestations exécutées et non payées au courant des exercices antérieurs.

Pour faire face à ces problèmes, les actions que le MINAC envisage à moyen terme sont les suivantes :

- Elaboration de la stratégie ministérielle du MINAC ;
- Construction d'un Palais de la Culture regroupant les Archives, la Bibliothèque et la Cinémathèque nationales dont les études architecturales sont disponibles ;
- construction d'une salle de spectacle au MINAC ;
- Aménagement de certains sites historiques et culturels ;
- Reconstitution et dématérialisation des archives;
- Amélioration des conditions de vie des artistes à travers l'intensification de la lutte contre la piraterie et l'élaboration d'un statut de l'artiste camerounais;
- Allocation des subventions et appuis divers destinés à valoriser les trésors humains;
- Développement des actions visant la sauvegarde et la promotion du patrimoine matériel et immatériel;
- Poursuite de la promotion de la culture camerounaise, du rayonnement de l'image du Cameroun au plan international et des échanges culturels, à travers l'organisation des festivals tels que le FENAC, le PANAF et les Abbias d'Or;
- Mise en place d'une unité de production de phonogrammes et vidéogrammes ;
- Organisation du salon du livre ;

- Poursuite de la construction et de l'équipement des services centraux et services déconcentrés du MINAC;
- Renforcement des capacités des personnels;
- Amélioration de la gouvernance et de la gestion financière.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique poursuivi par le Ministère des Arts et de la Culture au cours des prochaines années est de Promouvoir et consolider une culture camerounaise au service du développement humain et de l'unité nationale. Il s'agira notamment pour le MINAC de préserver et consolider l'identité culturelle nationale dont le corollaire est le renforcement du sentiment d'appartenance à notre pays et de promouvoir la culture camerounaise afin de créer la croissance et générer des emplois.

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

La mise en oeuvre de ces programmes se fera sous la supervision du Ministre des Arts et de la Culture et la coordination directe du Secrétaire Général.

Chaque programme est piloté par un coordonnateur désigné par le Ministre. Il assure la liaison entre les coordonnateurs des actions et la coordination centrale. Le suivi des activités sera effectué conjointement par les coordonnateurs des actions, les coordonnateurs des programmes et l'inspection générale qui assure statutairement le suivi des activités et projets du Ministère.

De manière précise, le Programme 181 qui porte sur la "conservation de l'art et de la culture" est dirigé par Madame MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca, Directeur du Patrimoine Culturel. Le Programme 182 qui porte sur le "développement de la culture et des actifs de la propriété littéraire et artistique", est coordonné par Madame TCHAKOANI TEUBO Bernadette, Directeur des Bibliothèques et de la Promotion de la Lecture. Enfin le Programme 183 qui porte sur le "renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur", est coordonné par Monsieur NWANTI Wilfred AGWO, Directeur des Affaires Générales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	Identifier, inventorier et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels	Existence d'un fichier national des biens culturels matériels et immatériels	0.0	1.0	DPC/DA
02 SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	Assurer la préservation et la protection du patrimoine culturel et artistique	Taux de biens sauvegardés	5.0	45.0	Direction du Patrimoine Culturel
03 RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL	Rénover et réhabiliter les biens culturels et artistiques	Nombre de biens rénovés et réhabilités	5.0	30.0	DPC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 182

DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	Assurer une large diffusion de la culture camerounaise	Nombre de documents produits et diffusés	0.0	21.0	SG
02 RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS	améliorer les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres de l'esprit	Taux d'accroissement de l'offre des biens culturels	5.0	30.0	DBPL
03 REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux	Nombre de participation aux réunions statutaires et aux événements internationaux	2.0	5.0	SG
04 VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	Promouvoir l'ensemble du sous-secteur arts et culture	Nombre d'événements culturels et artistiques organisés ou subventionnés	4.0	12.0	CAB MINCULT

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 183

RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Renforcer les capacités du personnel du MINAC	Nombre de personnels formés et/ou recyclés	5.0	25.0	DAG
02 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES	accroître le rendement interne des services	Ratio du nombre de dossiers traités dans les délais sur le nombre de dossiers soumis	60.0	75.0	SG-Cellule de Suivi
03 AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES	accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion des ressources financières	Nombre de contrôles effectués	4.0	10.0	Inspection Générale

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

04	RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR	Rendre accessible l'information à tous les acteurs culturels	Un système d'information disponible et fonctionnel au MINAC	0.0	1.0	SG
----	---	--	---	-----	-----	----

page intercalaire

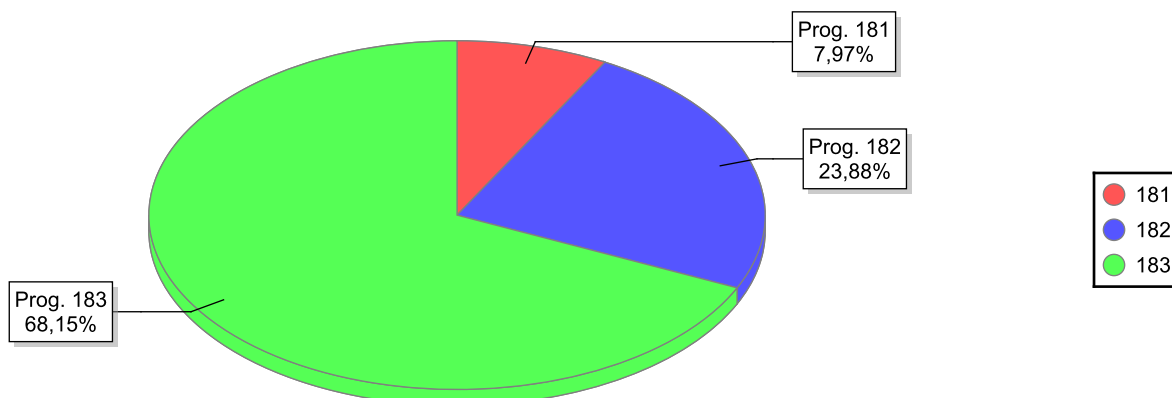
DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

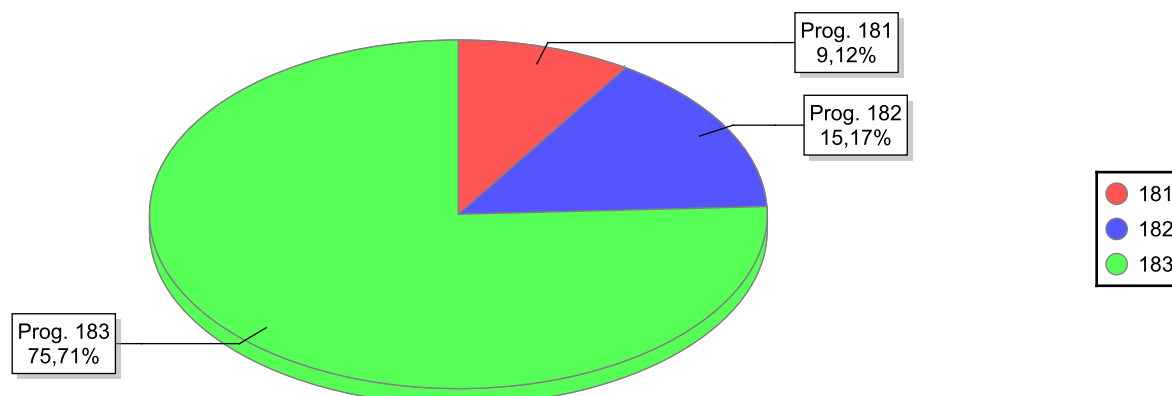
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	111 500 000	111 500 000	239 350 000	229 350 000	350 850 000	340 850 000
182	DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	376 500 000	376 500 000	675 000 000	190 650 000	1 051 500 000	567 150 000
183	RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 400 000 000	2 400 000 000	600 650 000	430 000 000	3 000 650 000	2 830 000 000
Total		2 888 000 000	2 888 000 000	1 515 000 000	850 000 000	4 403 000 000	3 738 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



page intercalaire

6. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE
CAMEROUNAISE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mme MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca
Directeur du Patrimoine Culturel

page intercalaire

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à inventorier les biens culturels matériels et immatériels et à assurer la sauvegarde, la protection et la restauration des biens ainsi inventoriés. Pour ce faire, trois actions le constituent:

- (i) la reconstitution de la mémoire collective,
- (ii) la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique et enfin

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Préserver et consolider l'identité culturelle nationale

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Fichier national du patrimoine culturel matériel et immatériel exploitable.	nb	2012	0	2015	1

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01** RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE
- ACTION 02** SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE
- ACTION 03** RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

Le patrimoine culturel du Cameroun, considéré à juste titre comme « Afrique en miniature » et « berceau de la biodiversité », constitue incontestablement un immense gisement sur le front de la production des richesses de par son potentiel classement comme trésor de l'humanité ; autrement dit l'un des facteurs indispensables au développement.

Cependant, la maîtrise de ce vaste gisement de richesse constitue la base de toute action visant à assurer par le biais de l'art et de la culture la croissance économique et la création d'emploi. Il apparaît donc inéluctable de mettre un accent particulier sur la connaissance et la maîtrise parfaite de tous les biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre patrimoine culturel national et partant l'identité culturelle nationale.

La conservation de l'art et de la culture camerounaise passe donc par un ensemble d'activités qui constituent les actions de ce programme. Il s'agit notamment de la reconstitution de la mémoire collective ; de la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique ; de la restauration du patrimoine culturel.

La mesure de l'effectivité de la réalisation de ce programme apparaît, au regard des actions qui le constituent, rattachée à la disponibilité d'un outil de gouvernance et de gestion des biens et services culturels. Cet outil qui est à notre sens un fichier national du patrimoine culturel matériel et immatériel. L'élaboration de ce fichier exige la mise en oeuvre de toutes les activités du programme 181. Les éléments du fichier susvisé reposent sur un ensemble d'informations telles que l'identification

physique et matérielle du bien culturel, son histoire, sa représentation imagée, son statut juridique, son lieu de conservation, son état de conservation, les actions entreprises pour sa préservation ou encore celles à venir. La réussite du programme 181 est donc adossée sur l'indicateur de la disponibilité et de l'exploitabilité d'un fichier national des biens culturels matériels et immatériels, regroupant les biens de tous les pans de l'activité culturelle et artistique ; qu'il s'agisse des arts vivants (musique, danse, théâtre), des arts plastiques, de l'art culinaire, de la mode, de la littérature, de la production cinématographiques, des biens culturels immatériels (danses patrimoniales, langues nationales, rites et coutumes, festivals), des archives ou des objets patrimoniaux et muséaux.

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

La reconstitution de la mémoire collective est au sens des objectifs du Ministère des Arts et de la Culture, l'action support de toutes les activités de développement du sous-secteur. Elle permettra de connaître de manière exhaustive l'étendue des biens et services culturels camerounais quels que soient leurs lieux de conservation, leur forme matérielle ou immatérielle.

Par ailleurs, elle favorisera leur identification à travers un ensemble de données qui renseigneront leur typologie, leur état de conservation, leur statut juridique, leur composition matérielle et fonctionnelle, leur histoire.

Enfin, la reconstitution de la mémoire collective permettra d'envisager le retour des biens identifiés à la propriété de l'État par le biais des mécanismes juridiques et compensatoires en vigueur dans le sous-secteur des arts et de la culture.

OBJECTIF 1 Identifier, inventorier et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Existence d'un fichier national des biens culturels matériels et immatériels	nb	2012	0	2015	1

ACTION 02

SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Une fois le patrimoine culturel camerounais maîtrisé, il sera possible de procéder à la protection juridique et physique des différents biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre identité nationale et ce dans le but de la préserver et de la consolider. L'action menée à cet effet dans le programme 181 du MINAC est la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique qui passe par la protection juridique et physique des biens matériels et immatériels.

La protection juridique des biens culturels se fera donc par un ensemble d'activités visant à renforcer l'architecture législative et normative sous-sectorielle, mais aussi à procéder au classement des biens sur la liste nationale du patrimoine camerounais et sur les différentes listes mondiales à l'instar de la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité ou de la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO.

À côté de cette protection juridique, il sera également question d'assurer la protection physique à travers l'encadrement des sites culturels par des enclos ou la construction des structures d'accueil des collections patrimoniales. Il faut tout de même noter que si l'on ne dispose pas encore d'une connaissance exhaustive des biens culturels patrimoniaux, cette action ne saurait être une action

PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

dormante, étant entendu qu'à ce jour certains biens culturels matériels ou immatériels connus, peuvent faire l'objet de la protection et la sauvegarde.

OBJECTIF 1 Assurer la préservation et la protection du patrimoine culturel et artistique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de biens sauvegardés	%	2011	5	2015	45

ACTION 03

RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

La dernière action du programme 181 qui vise la restauration du patrimoine culturel s'inscrit également dans une vision de préservation et de consolidation de la mémoire collective nationale, gage de notre identité culturelle. Pour ce faire, les activités menées ont pour objectif aussi bien de rendre à nouveau exploitable les biens culturels devenus inopérants, et ce par le moyen de la réhabilitation ; qu'à rendre plus conviviale et attractive l'utilisation de ceux des biens en service, mais dont la vétusté ne permet pas d'atteindre les objectifs de renforcement de la contribution du sous-secteur au développement de l'économie visé par le programme 182.

OBJECTIF 1 Rénover et réhabiliter les biens culturels et artistiques

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de biens rénovés et réhabilités	nb	2012	5	2015	30

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	37 000 000	37 000 000	24 350 000	24 350 000	61 350 000	61 350 000
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	74 500 000	74 500 000	30 000 000	30 000 000	104 500 000	104 500 000
03	RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL	0	0	185 000 000	175 000 000	185 000 000	175 000 000
Total		111 500 000	111 500 000	239 350 000	229 350 000	350 850 000	340 850 000

page intercalaire

7. PROGRAMME 182

DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ
LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mme TCHAKOANI TEUBO Bernadette
Directeur des Bibliothèques et de la Promotion de la Lecture

page intercalaire

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à assurer une promotion interne et externe de l'art et de la culture tout en renforçant l'offre de biens et services culturels et artistiques camerounais. Il apparaît comme un complément du programme 181, en ce sens qu'il permet de mettre en exergue le patrimoine culturel national ayant fait l'objet de la reconstitution.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux d'accroissement du revenu de l'art et de la culture.	%	2012	0	2015	100

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01** VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE
- ACTION 02** RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS
- ACTION 03** REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE
- ACTION 04** VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

Le programme 182 sur le développement de la culture et des actifs de la propriété littéraire et artistique répond au besoin de se conformer aux orientations économiques prises par le Cameroun à travers le document de stratégie pour la croissance et l'emploi et la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035. Ces orientations visent à axer les actions du gouvernement sur la croissance économique et la création d'emplois. Pour ce faire, le MINAC met l'accent prioritairement sur « la promotion de la culture de l'économie sociale notamment la promotion des biens et services culturels », en vue de « permettre aux différents acteurs du sous-secteur de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs. »

Pour y parvenir, il y a une nécessité d'assurer une meilleure connaissance de notre culture à un public tout à la fois interne et externe. Il s'agit de mettre en oeuvre quatre actions qui sont:

- (i) la vulgarisation de la culture camerounaise,
- (ii) la valorisation de la culture camerounaise,
- (iii) le renforcement de l'offre de biens culturels et
- (iv) la redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale.

Toutes ces actions contribueraient donc à augmenter le revenu de l'art et de la culture et sa contribution au Produit Intérieur Brut.

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

La vulgarisation de la culture camerounaise à travers la production des supports d'information sur les biens et services culturels camerounais, permettra d'attirer le maximum de prospects (clients) vers la consommation des produits culturels camerounais dont la richesse et la diversité ne sont plus à démontrer.

En effet, la culture camerounaise souffre d'un manque de diffusion auprès des consommateurs potentiels. La promotion du tourisme culturel, la promotion des biens culturels de type artisanal ou encore celle des productions littéraires, musicales ou cinématographiques feraient de la culture Camerounaise un produit demandé. Il apparaît donc important, voire indispensable pour la Ministère des Arts et de la Culture d'assurer une large diffusion de la culture camerounaise afin de la rendre attractive et génératrice de revenus.

OBJECTIF 1 Assurer une large diffusion de la culture camerounaise

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de documents produits et diffusés	nb	2012	0	2015	21

ACTION 02

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS

La troisième action de ce programme qui s'intitule renforcement de l'offre de biens culturels, a pour objectif d'améliorer les conditions de création, de production et de diffusion des oeuvres de l'esprit.

En effet, les artistes camerounais disposent d'un talent certain, si l'on s'en tient à la nature des projets qui sont soumis au MINAC pour des besoins de subvention. De même, le répertoire des artistes et promoteurs culturels du Cameroun est composé de personnes d'exception.

Cependant, l'émergence de ces artistes dans notre pays se heurte à l'absence de structures leur permettant de s'épanouir ; tout comme l'environnement économique ne permet pas un plein épanouissement de ces derniers.

Pour preuve, certains des artistes qui ont pu accéder aux subventions du MINAC et d'autres, ont connu un succès sur les plates-formes nationales, mais également un rayonnement international. Il apparaît donc incontestable que la culture camerounaise souffre des conditions de création, de production et de diffusion des oeuvres de l'esprit. Pour y remédier, le MINAC se propose de renforcer ce secteur par un ensemble d'activités visant à doter le Cameroun d'espaces de promotion et de diffusion de l'art et de la culture.

S'agissant des structures de promotion de la lecture ou de l'accès à l'information historique, cette action entend renforcer les moyens et les conditions d'accueil de ces dernières afin de garantir la diffusion de la culture camerounaise. De même, l'équipement de l'ensemble national en instruments de musique et de lumière et/ou la rénovation du Centre Culturel Camerounais permettront aux artistes musiciens, aux dramaturges, aux cinéastes disposer de structures et infrastructures leur permettant d'exprimer leur talent. La diversification de l'offre culturelle permettra également au public camerounais et même étranger d'apprécier les oeuvres de l'esprit produites localement. Ce qui favorisera la juste

rémunération des acteurs culturels et donc leur épanouissement économique.

OBJECTIF 1 améliorer les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres de l'esprit

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux d'accroissement de l'offre des biens culturels	%	2012	5	2015	30

ACTION 03

REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Enfin, le MINAC se propose dans ce programme de mettre en oeuvre une quatrième action intitulée redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale. Cette action vise promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux avec un point d'honneur sur les échanges internationaux. Cette action est particulièrement orientée vers la diplomatie culturelle, elle-même en conformité avec la « diplomatie de présence » exigée par le Chef de l'État.

Ainsi, en participant aux réunions statutaires et aux événements internationaux, le Cameroun a non seulement l'occasion de faire entendre sa voix sur le plan culturel, mais aussi de bénéficier de l'assistance technico-financière des Organisations Internationales spécialisées dans le sous-secteur des arts et de la culture. Cette assistance pourrait s'avérer bénéfique pour la reconstitution de notre patrimoine culturel national par l'entremise des programmes internationaux de rapatriements des biens culturels déplacés.

De même, la participation du Cameroun aux événements internationaux, offre une occasion de lobbying international qui permettra de valoriser la culture Camerounaise et de vendre suffisamment la destination culturelle Cameroun. Elle est également l'occasion pour les acteurs culturels camerounais de bénéficier d'appuis internationaux et d'une promotion de leurs produits afin de garantir l'exportation de la culture et l'art camerounais. Bref, c'est une plate-forme non négligeable dans la diffusion et la promotion de l'exception culturelle camerounaise.

OBJECTIF 1 Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de participation aux réunions statutaires et aux événements internationaux	nb	2012	2	2015	5

ACTION 04

VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

Par cette action, le MINAC entend encourager la production des biens et services culturels de qualité. Pour ce faire, l'organisation des événements à l'instar des « Abbias d'or » ou du FENAC vise non seulement à encourager la production locale, mais à apporter une motivation supplémentaire aux acteurs culturels camerounais qui se seront démarqués par leur contribution au rayonnement de la culture camerounaise.

Au-delà de la motivation et de la création de l'émulation des acteurs culturels, le MINAC entend également à travers cette action, pérenniser les événements culturels déjà existants, à l'instar des différents festivals conventionnés qu'ils soient patrimoniaux ou artistiques, mais aussi par le conventionnement et le classement de certains autres événements dont la portée et la richesse culturelle feraient du Cameroun, une destination prisée des touristes. D'où les subventions accordées à ces événements.

PROGRAMME 182:DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

OBJECTIF 1 Promouvoir l'ensemble du sous-secteur arts et culture

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'événements culturels et artistiques organisés ou subventionnés	-	2012	4	2015	12

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	56 000 000	56 000 000	600 000 000	115 650 000	656 000 000	171 650 000
02	RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS	25 000 000	25 000 000	60 000 000	60 000 000	85 000 000	85 000 000
03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	112 000 000	112 000 000	0	0	112 000 000	112 000 000
04	VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	183 500 000	183 500 000	15 000 000	15 000 000	198 500 000	198 500 000
Total		376 500 000	376 500 000	675 000 000	190 650 000	1 051 500 000	567 150 000

8. PROGRAMME 183

RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT
DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mr NWANTI Wilfred AGWO
Directeur des Affaires Générales

page intercalaire

8.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme qui supporte les deux autres programmes techniques, vise à consolider les acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur arts et culture. Pour ce faire, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources financières et enfin de renforcer le système d'information.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la gestion et les conditions de travail du sous-secteur de l'art et de la culture

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de rendement des services internes du MINAC	%	2012	60	2015	90

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 02 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ACTION 03 AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES

ACTION 04 RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR

8.2 STRATEGIE PROGRAMME

De l'analyse des performances enregistrées au cours des dernières années par rapport à la vision du département, il ressort d'importants écarts dûs aux particularités du MINAC, à savoir :

- Inadéquation des ressources humaines et matérielles : l'effectif actuel est de 271 personnels;
- Inexistence des services déconcentrés au niveau départemental ;
- Manque d'outils et de structures indispensables pour l'exécution harmonieuse des stratégies du sous-secteur ;
- Inexistence des équipements et infrastructures culturels de base, tel le Palais de la Culture, etc. ;
- Résurgence du contentieux relatif au droit d'auteur et aux droits voisins, etc ;
- Déficit notoire du matériel roulant.

À cela, il convient d'ajouter la lourde dette que traîne le Ministère des Arts et de la Culture du fait de la réduction soudaine et importante en 2008 de l'enveloppe budgétaire, d'une part, et des impayés du FENAC 2008, d'autre part, résultant de l'inadéquation des moyens mis à disposition. Il en va de même des coupes sombres opérées en septembre 2010 dont les effets pervers n'ont pas permis au département d'honorer ses engagements vis-à-vis de nombreux prestataires, notamment ceux ayant construit le bâtiment siège du ministère, qui au demeurant manque encore cruellement de certains

outils tels les ordinateurs.

Toutes ces difficultés ont pour conséquence directe, la baisse du rendement des services internes du MINAC. En l'état actuel, celui-ci est de 60%. Il se trouve donc que 40% des usagers du MINAC ne trouvent pas entièrement satisfaction. Du fait de la délicatesse de nos interlocuteurs (les artistes en grande majorité), tout mécontentement est de nature à entamer l'image du ministère et donc du service public de l'État.

Pour atteindre et maintenir un rendement optimal des services internes à l'horizon 2015, un ensemble d'action sont envisagées ; il y va notamment du Renforcement et gestion des ressources humaines, de l'Amélioration du fonctionnement des services, de l'Amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources financières et du Renforcement du système d'information du sous-secteur

L'amélioration du rendement des services internes du MINAC dont le but ultime est la satisfaction des usagers permettra de consolider les acquis des programmes 181 et 182 afin de Promouvoir et consolider une culture camerounaise au service du développement humain et de l'unité nationale, objectif stratégique du Ministère des Arts et de la culture.

8.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avec comme objectif, le renforcement des capacités des personnels du MINAC, cette action vise par le biais des formations et des recyclages, à mettre à niveau le personnel afin de le doter de connaissances et compétences leurs permettant d'analyser de la manière la plus efficace possible les requêtes des usagers et d'y apporter les réponses adéquates.

OBJECTIF 1 Renforcer les capacités du personnel du MINAC

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Nombre de personnels formés et/ou recyclés	%	2012	5	2015	25

ACTION 02

AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Cette action vise à accroître le rendement des services internes par l'amélioration des conditions de travail du personnel. L'équipement des services en matériel informatique et en mobilier de bureau, l'acquisition du matériel roulant, l'achat du matériel de bureau constituent autant d'activités qui permettront au personnel du MINAC d'améliorer le ratio des dossiers traités sur les dossiers soumis, et ce dans les délais. Étant entendu que l'obligation de donner une réponse à l'utilisateur dès lors qu'il introduit une requête est une exigence de l'administration.

OBJECTIF 1 accroître le rendement interne des services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur

PROGRAMME 183: RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

1	Ratio du nombre de dossiers traités dans les délais sur le nombre de dossiers soumis	%	2012	60	2013	75
---	--	---	------	----	------	----

ACTION 03**AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES**

À travers le renforcement des contrôles, pour le suivi des projets et activités du MINAC ou des institutions sous-tutelle, il sera question par cette action de s'assurer que les ressources financières débloquées sont effectivement allouées à la réalisation des activités y relatives. Cette action permettra également de s'assurer de la réalisation des activités et des atteintes des objectifs du MINAC.

OBJECTIF 1 accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion des ressources financières

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de contrôles effectués	2012	4	2015	10

ACTION 04**RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR**

Cette action est inscrite dans l'optique de la résolution d'un problème relatif à la circulation de l'information entre le MINAC et ses partenaires et usagers. Des informations relatives aux activités du Ministère, aux financements externes pour la participation des artistes camerounais, ou encore celles relatives aux procédures internes au MINAC ne sont pas suffisamment accessibles aux différents usagers.

Il s'agira donc d'assurer la disponibilité de l'information en temps réel et quel que soit la localisation géographique du demandeur. Pour ce faire, des activités telles que l'installation des points d'accès aux réseaux de télécommunication, l'élaboration d'un schéma directeur informatique, ou l'étude en vue de l'interconnexion des services centraux et déconcentrés du MINAC seront mises en oeuvre.

OBJECTIF 1 Rendre accessible l'information à tous les acteurs culturels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1	Un système d'information disponible et fonctionnel au MINAC	2012	0	2015	1

8.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action	Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	69 000 000	69 000 000	10 000 000	10 000 000	79 000 000	79 000 000

PROGRAMME 183:RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

02	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES	2 218 500 000	2 218 500 000	590 650 000	420 000 000	2 809 150 000	2 638 500 000
03	AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES	87 500 000	87 500 000	0	0	87 500 000	87 500 000
04	RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR	25 000 000	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000
Total		2 400 000 000	2 400 000 000	600 650 000	430 000 000	3 000 650 000	2 830 000 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Secteur	5	COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	4 403 000	3 738 000
Fonction	52	Culture et arts	4 403 000	3 738 000
Programme	181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	350 850	340 850
Action	01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	61 350	61 350
Article	33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	37 000	37 000
Paragraphe	6119	Achats de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	15 000	15 000
	6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	8 500	8 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
	6269	Primes spécifiques	2 000	2 000
Article	33 00 04	Direction des Archives	24 350	24 350
Paragraphe	2061	Autres études de sciences humaines	24 350	24 350
Action	02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	104 500	104 500
Article	23 00 10	Inspecteur Général	7 000	7 000
Paragraphe	6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	2 000	2 000
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	5 000	5 000
Article	32 00 12	cellule juridique	15 000	15 000
Paragraphe	6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	2 000	2 000
	6189	Autres rémunérations de prestations extérieures	4 000	4 000
	6263	Indemnités spécifiques	2 000	2 000
	6268	Primes pour travaux spéciaux	7 000	7 000
Article	33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	41 500	41 500
Paragraphe	2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	12 500	12 500
	2233	Rénovation, gros entretien de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	7 500	7 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	6 500	6 500
	6152	Locations de véhicules	5 000	5 000
	6269	Primes spécifiques	10 000	10 000
Article	33 00 04	Direction des Archives	23 000	23 000
Paragraphe	6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	7 000	7 000
	6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	2 000	2 000
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	10 000	10 000
	6269	Primes spécifiques	4 000	4 000
Article	33 00 05	Direction des Bibliothèques et de la Promotion de la lecture	8 000	8 000
Paragraphe	6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	1 000	1 000
	6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	3 250	3 250
	6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	1 750	1 750
	6263	Indemnités spécifiques	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	10 000	10 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	10 000	10 000
Action 03	RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL	185 000	175 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	135 000	125 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	135 000	125 000
Article 64 10 22	Commune d'Arrondissement de NGAOUNDERE Ier	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 11 70	Commune de NGAOUNDERE II	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 12 14	Commune de Dimako	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 13 460	Communauté urbaine de Maroua	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 13 56	Commune de MOKOLO	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 13 80	Commune de YAGOUA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 14 08	Commune d'Arrondissement de Douala Ier	5 000	5 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	5 000	5 000
Article 64 15 10	Commune d'Arrondissement de Garoua Ier	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 16 12	Commune d'Arrondissement de Bamenda Ier	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 16 14	Commune de Batibo	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 16 28	Commune de Kumbo	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 16 30	Commune de Mbengwi	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 17 36	Commune de DSCHANG	5 000	5 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	5 000	5 000

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE**DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION**

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 17 40	Commune de FOUMBAN	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 17 58	Commune de MBOUDA	1 000	1 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	1 000	1 000
Article 64 18 17	Commune d'Ebolowa Ile	5 000	5 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	5 000	5 000
Article 64 18 26	Commune de MEYO-MESSALA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 19 12	Commune d'Arrondissement de Limbe Ier	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 182	DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	1 051 500	567 150
Action 01	VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	656 000	171 650
Article 24 00 11	CONSEILLER TECHNIQUE N°2	600 000	115 650
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	600 000	115 650
Article 32 00 10	Secrétariat Général	30 000	30 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	20 000	20 000
Article 32 00 16	cellule de la communication	11 000	11 000
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	7 000	7 000
Article 36 00 20	Ensemble National	15 000	15 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	14 000	14 000
6180	Assurances	1 000	1 000
Action 02	RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS	85 000	85 000
Article 24 00 11	CONSEILLER TECHNIQUE N°2	30 000	30 000
Paragraphe 2030	Etudes préalables à la construction de bâtiments	30 000	30 000
Article 32 00 12	cellule juridique	5 000	5 000
Paragraphe 6263	Indemnités spécifiques	5 000	5 000
Article 36 00 20	Ensemble National	50 000	50 000
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	30 000	30 000
6117	Frais d'habillement spécifiques aux activités des services(uniformes, tenues de travail)	20 000	20 000
Action 03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	112 000	112 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	105 000	105 000
Paragraphe 6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	105 000	105 000
Article 32 00 14	cellule des études et de la coopération	7 000	7 000
Paragraphe 6641	Cotisations à des organisations internationales	7 000	7 000
Action 04	VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	198 500	198 500
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	95 000	95 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	43 750	43 750
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	17 250	17 250
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	6 000	6 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	19 500	19 500
6268	Primes pour travaux spéciaux	8 500	8 500
Article 32 00 13	cellule informatique et des statistiques	10 500	10 500
Paragraphe 6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	7 000	7 000

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE**DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION**

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
Article 33 00 01	Direction de la Cinématographique et des Productions Audio-Visuelles	15 000	15 000
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	15 000	15 000
Article 35 00 110	HARTS FOUNDATION COMMISSION	78 000	78 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 000	6 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	6 000	6 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	8 000	8 000
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	20 000	20 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	30 000	30 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	8 000	8 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 183	RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE	3 000 650	2 830 000
Action 01	RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	79 000	79 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	65 000	65 000
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	65 000	65 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	14 000	14 000
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	10 000	10 000
6262	Gratifications	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	1 000	1 000
6269	Primes spécifiques	2 000	2 000
Action 02	AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES	2 809 150	2 638 500
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	218 000	218 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	30 000	30 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	16 000	16 000
6103	Achats de mobilier de bureau	6 000	6 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	80 000	80 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 000	10 000
6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	60 000	60 000
6261	Heures supplémentaires	5 000	5 000
6262	Gratifications	3 000	3 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 000	5 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	5 000	5 000
Paragraphe 6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	750	750
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 250	2 250
6263	Indemnités spécifiques	2 000	2 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	1 610 150	1 439 500
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	215 650	45 000
2260	Achats de matériels de bureau	15 000	15 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	20 000	20 000
2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	90 000	90 000
2719	Dépenses d'investissement non engagées sur marchés publics année n-1 à répartir	250 000	250 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	30 000	30 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	30 000	30 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	30 000	30 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	15 000	15 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	140 400	140 400
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	15 000	15 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	75 000	75 000
6141	Abonnements et consommations d'eau	62 000	62 000
6142	Abonnements et consommations d'électricité	101 000	101 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	15 000	15 000
6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	40 000	40 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	50 000	50 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	40 000	40 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	125 000	125 000
6180	Assurances	25 000	25 000
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	100 000	100 000
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	12 500	12 500
6188	Services extérieurs de gardiennage	20 000	20 000
6262	Gratifications	25 000	25 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	15 000	15 000
6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	40 000	40 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	13 600	13 600
Article 39 00 00	Dépenses communes du MINCULT	876 000	876 000
Paragraphe 6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la fonction publique	876 000	876 000
Article 44 10 100	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Adamaoua	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 12 120	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Est	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 13 130	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Extrême-Nord à Maroua	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 14 140	Délégation REGIONALE de la Culture du Littoral	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 15 150	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 17 170	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 18 180	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 500	3 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Action 03	AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES	87 500	87 500
Article 23 00 10	Inspecteur Général	21 000	21 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	7 000	7 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	3 000	3 000
6263	Indemnités spécifiques	6 000	6 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	45 000	45 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	8 000	8 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	3 000	3 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	3 500	3 500
6268	Primes pour travaux spéciaux	22 500	22 500
6310	Impôts et versement assimilés	6 000	6 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	21 500	21 500
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	5 000	5 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	6 000	6 000
6263	Indemnités spécifiques	9 000	9 000
Action 04	RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR	25 000	25 000
Article 32 00 13	cellule informatique et des statistiques	25 000	25 000
Paragraphe 6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 750	1 750
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	11 250	11 250
6189	Autres rémunérations de prestations extérieures	600	600
6263	Indemnités spécifiques	10 500	10 500
6268	Primes pour travaux spéciaux	900	900
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		4 403 000	3 738 000